Des engagements pour un devenir
Le Clos du Nid
Service d'Education Spécialisée
et de Soins à Domicile Pro
SESSAD Pro

Rapport de Vie Institutionnelle 2018

S.E.S.S.A.D. Pro
24, Avenue de Brazza
48 100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.94.21.40 - Fax : 04.66.42.60.95 - mail : sessadpro@closdunid.asso.fr

Préambule :

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction **4**

II. Eléments de contexte **7**

1. Organisme Gestionnaire 7

2. Présentation de l'établissement 13

3. Modalités d'accueil 18

4. Coopération/mutualisation 20

5. Relation avec les familles d'Usagers 21

III. Activité de l'établissement **23**

1. Quantitatif (en flux du 1er/01/2018 au 31/12/2018) 23

2. Qualitatif 24

A. Profil des Usagers accueillis 24

B. Liste d'attente 31

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement 32

4. Réponse accompagnée pour tous 32

IV. Accompagnements **33**

1. Zooms sur des temps marquants de l'année 33

2. Participation des Usagers 35

3. Vie sociale 35

4. Scolarisation et formations 39

5. Santé 39

A. Soins 39
B. Actions de promotion de la santé 43
6. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement 44
7. Transport 44
8. Restauration 44
V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **45**
1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité 45
2. EI et EE 46
3. Retour sur le plan d'actions n-1 47
A. Le plan d'action 47
B. Le réalisé 48
C. Le non réalisé et explication 49
4. Plan d'actions envisagé année n+1 49
5. Focus outils 50
VI. Gestion des Risques **51**
1. Focus sur la lutte contre la maltraitance 51
2. Actions de gestion des risques 52
3. Ressources patrimoniales et sécurité 52
VII. Actions en faveur de l'environnement **54**
VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **55**
1. Projet à venir 55
2. Projet en cours de réflexion 55

I. Rapport moral de la Direction

L'action des SESSAD est par définition inscrite dans une démarche d'inclusion. Accompagner un jeune en situation de handicap dans la réalisation de son projet d'insertion nécessite la mise en œuvre de multiples coopérations. L'analyse des besoins du public visé, le diagnostic des ressources disponibles sur le territoire lozérien, sont des préalables à cette mise en œuvre qui reste complexe du fait d'intervenants aux cultures professionnelles souvent différentes.

De l'engagement du jeune dans son projet professionnel, parfois dès le collège en ULIS, à l'obtention d'un emploi en milieu ordinaire du travail, le parcours est semé d'obstacles. Le SESSAD Pro, même s'il occupe une place singulière au sein des dispositifs lozériens, de par les modalités même de ses interventions, doit s'adapter aux attentes exprimées par les jeunes et à l'évolution de la place de chacun des partenaires au sein des dispositifs. Nous soulignons encore une des singularités de notre service, à savoir une autorisation pour un accompagnement de jeunes âgés de 14 à 25 ans obtenue en décembre 2015. Nous pouvons attester aujourd'hui de la nécessité de sécuriser cette période « charnière » des 16-25 ans qui présente des risques importants de ruptures dans le parcours des jeunes dans leur démarche d'insertion vers le milieu ordinaire du travail. Cette période de transition est parfois marquée par le manque d'accord entre les « limites d'âges administratives » et le niveau d'avancement des projets des jeunes. Cette modalité d'accompagnement apparaît par ailleurs dans la synthèse des recommandations de la « stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 » et elle reste un axe d'amélioration important pour les jeunes engagés dans un projet d'accès à l'emploi.

L'offre de service du SESSAD Pro est effective depuis le mois de Janvier 2015. Les premières admissions réalisées, les perspectives d'activité, les relations avec les partenaires, mais aussi et plus directement les attentes exprimées par des Usagers et leur famille, ont rapidement confirmé la pertinence de cette offre de service récente sur le territoire lozérien, pour des jeunes dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle. De 26 % la première année d'ouverture, le taux d'activité est passé à 125 % en 4 ans. Ce sont en réalité 12 jeunes qui sont accompagnés pour 9 places autorisées et 7 sont inscrits en liste d'attente au 31 décembre 2018. Il faut noter aussi que des actes indirects, au sens de la nomenclature SERAFIN PH, ne sont pas encore pris en compte dans le calcul de l'activité. Il s'agit pourtant d'une des fonctions essentielles des SESSAD que nous allons devoir valoriser. C'est une part grandissante de nos actions vers les partenaires spécialisés et de droit commun du territoire lozérien. Nous pouvons citer dans ce sens les évaluations fonctionnelles au sein de l'ULIS TED de MENDE par exemple ou du programme d'aide aux aidants qui sont proposés et organisés par les SESSAD, dans le cadre du « dispositif enfance », à destination d'enfants ou de jeunes qui ne sont pour certains pas accompagnés par nos services. Des interventions nombreuses, de formation ou d'information dans des lycées, auprès d'employeurs, seront aussi à valoriser dans la partie « fonction appui-ressource » proposées par le SESSAD Pro en particulier.

Mais le premier indicateur de notre activité, au plan qualitatif, est bien sûr l'évolution du projet des jeunes accompagnés. De ce point de vue, l'année 2018, au regard des missions et des objectifs du service, a été marquée par des évolutions favorables des situations des jeunes et des

réussites dans le cadre de leur parcours scolaire et ou professionnel : obtention de diplômes, signatures de contrats de travail, pérennisation des emplois et évolution des parcours professionnels pour certains, … (cf. partie 4-1 du rapport).

Nous mettons en avant deux axes de travail en cours, inscrits dans la durée, qui illustrent une part de nos activités au service des jeunes accompagnés :

1 → L'accès à l'emploi des jeunes avec TSA

- Un point qu'il convient de mettre en avant est la poursuite de notre engagement dans la « stratégie autisme 2018-2022 au sein des troubles du neuro développement ». L'effort de formation des professionnels pour favoriser l'accompagnement jeunes avec TSA est conséquent depuis plusieurs années et il s'est poursuivi en 2018, pour de nombreuses professions. Notre action vise à renforcer une culture d'évaluation en proposant aussi souvent que souhaitable la réalisation de bilans fonctionnels, sensoriels, … au moyen des outils préconisés en particulier par les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles. Cette démarche de formation sera complétée aussi par les formations du médecin psychiatre et des psychologues aux échelles ou « outils » d'évaluations pour le diagnostic de l'autisme.
- 2019 verra la proposition d'une formation « job coaching » destinée à favoriser la pérennisation des emplois en accompagnant les jeunes au sein même des entreprises.
- Le service est engagé (avec le SESSAD les Dolines, l'IMPro, l'IME) dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire, dans une démarche de constitution d'une « Équipe associée 48 » au Centre Ressource Autisme pour le diagnostic précoce et l'orientation des enfants et jeunes avec TSA.
- Les démarches d'évaluations fonctionnelles : elles ont été réalisées d'abord dans le cadre du dispositif ULIS TED à Mende, organisées et coordonnées à partir des SESSAD. Elles ont produit un service auprès d'un public d'enfants scolarisés. Certains de ces enfants ne sont pas accompagnés par nos établissements et services. Ces évaluations constituent un moyen essentiel pour préciser les modalités d'accompagnements des enfants avec TSA. Elles sont aujourd'hui pratiquées au sein de nos établissements et doivent faciliter le parcours des jeunes et l'accès à l'âge adulte.
- Le programme d'aide aux aidants : lancé en janvier 2017 à destination de familles de jeunes accompagnés (ou en liste d'attente), sa préparation a permis de mettre en œuvre le programme en janvier 2018. Il a fait appel à différents partenaires concernés par les différents champs de l'accompagnement des jeunes avec TSA. Le programme s'est déroulé de janvier à juin 2018 à raison d'un mercredi par mois dans les locaux de la MDPH 48. Une évaluation de cette action a été réalisée. Elle nous a amené à proposer un élargissement de son champ d'action en lien avec les partenaires que sont le CAMSP, le secteur de pédopsychiatrie, …

2 → Développer les partenariats et la fonction « appui-ressource » :

- Les partenariats : le SESSAD Pro structure et oriente les modes de coopérations entre tous les partenaires liés aux démarches d'insertion professionnelle : Education Nationale, Centres de Formation des Apprentis (Spécialisés si nécessaire), les Missions Locales, Cap Emploi, les employeurs et le tissu économique en général, …). L'antenne départementale du Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés est à ce titre un levier principal et notre présence y est permanente. Il doit aussi parfois préparer les relais avec les services d'accompagnements du secteur adulte (SAVS, SAMSAH, …) ou plus simplement préparer la fin de l'accompagnement par des services spécialisés.
- Le « Job coaching » et le dispositif de travail accompagné : inscrit dans la loi en 2016, il s'applique depuis le 1er Janvier 2017. Encore absent en Lozère ce dispositif a pour objectif de permettre aux travailleurs en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans le milieu ordinaire de l'emploi par un accompagnement médicosocial et un soutien à l'insertion professionnelle. Les formations seront partagées, en 2019, avec des professionnels d'ESAT et de l'IMPro. Ce type de formation devrait être un étayage important pour nos professionnels qui sont en lien avec les acteurs économiques du département.
- Soutenir les démarches inclusives **:** Poursuivre les propositions d'échanges et d'interventions, vers les centre de formation, les établissements scolaires, les employeurs.

Enfin, je tiens à remercier les professionnels des deux SESSAD, dans le cadre du dispositif enfance, pour leur engagement et leur capacité à partager et à rendre complémentaires leurs actions au bénéfice des jeunes accompagnés et du fonctionnement des services.

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 884 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 817,73 ETP.

Au terme de l'année 2018 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2018	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé
[2] Dont 10 places d'accueil de jour
[3] Dont 3 places d'accueil de jour
[4] Dont 2 places d'accueil de jour

FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 19 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).
Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.
Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*
dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la

loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 4 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017 et 2018.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi,

ULISS ne sera plus mandatée par les deux associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue à exister et à entretenir les coopérations entre elles.

Actions transversales marquantes de l'année 2018

a. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis trois ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

2018 a été l'occasion de faire le bilan de cette action qui a donné pleine satisfaction à tous les acteurs. 2019 sera l'occasion d'un travail d'extension à d'autres établissements et services de l'association.

b. Règlement général sur la protection des données personnelles

L'Union Européenne a produit une obligation devant être mise en place au sein de l'ensemble des pays membres et notamment toutes les collectivités, y compris notre association. Sa mise en œuvre est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

En effet, tout organisme conduit à recueillir et traiter des données à caractère personnel est dans l'obligation d'en assurer la protection suivant une méthode spécifique de gestion des risques et à assurer l'implication des acteurs dans la gestion de leurs propres données.

Il y a donc deux objectifs :

- Permettre à chaque citoyen européen de maîtriser le traitement de ses données personnelles (droit de regard, de modification, de retrait, etc.).
- Obliger les organismes traitant les données de mettre en œuvre une action pour éviter une mauvaise utilisation des données personnelles (divulgation, vol, destruction, etc.).

L'enjeu pour notre Association est majeur, car ce règlement est l'occasion d'interroger nos pratiques pour apporter la réponse la plus adaptée possible à notre contexte. Il s'agit pour nous d'être exemplaire en matière de protection de données traitées particulièrement sensibles pour les usagers de nos institutions (données médicales, familiales, intimes, etc.) tout en développant le pouvoir d'agir des usagers sur ces données que nous sommes dans l'obligation de traiter.
2018 a été l'occasion d'effectuer un travail de bilan sur les données détenues et les traitements effectués. 2019 sera l'occasion de débuter ce travail de protection et de mise en action des usagers sur ces données.

c. Réponse aux besoins en santé

Notre Association est un partenaire privilégié des acteurs de santé du département de la Lozère. Cela se traduit notamment par une participation au Groupement Hospitalier de Territoire Lozère (GHT-48) en tant que représentant du Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont notre Association est membre. D'autre part, la coordination de la filière " Handicap" du GHT a été confiée au Médecin conseiller-technique de notre Association

Au regard des caractéristiques du territoire, l'Hôpital Lozère a voulu proposer une réponse particulièrement adaptée à l'accueil sanitaire des personnes en situation de handicap. Cette action se caractérise notamment par deux axes de travail pour lesquels une coopération étroite entre nos services a été mise en place afin d'assurer la réponse la plus pertinente possible : l'accueil aux urgences et un service de consultations dédiées. Outre l'occasion d'échange représentée par les réunions régulières du GHT, des représentants du personnel du CH-48 participent fréquemment aux réunions de coordination du personnel infirmier de nos établissements.

- Accueil aux Urgences

Le travail de coopération en cours consiste à assurer un accueil optimal des personnes en situation de handicap présentant des troubles de la communication ou des difficultés motrices venant rendre difficile la réponse au besoin de soins. Ainsi, pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap (pathologies, caractéristiques personnelles, mode relationnel, besoins spécifiques, etc.) et pour une coopération plus étroite entre les établissements médico-sociaux et le service des Urgences des stages d'immersion ont été organisés dans les deux sens (Urgences <> ESMS) pour les personnels infirmiers du CH-48 et ceux de nos établissements. De même la possibilité d'un appel direct au cadre infirmier des Urgences permet à présent d'optimiser à l'avance le transfert et l'accueil des résidents de nos établissements.

- Handiconsult 48

Sur le site de Marvejols de l'Hôpital Lozère, un service de coordination dédié à l'accueil en consultation des personnes en situation de handicap a été mis en place afin d'assurer un déroulement sans difficulté des consultations nécessaires à une bonne prise en charge ; un dispositif analogue est en voie d'organisation au niveau de l'Hôpital de Mende. Préparation en amont, horaires adaptés, accompagnement spécifique, etc. sont autant de moyens mis en place pour assurer la réussite de chaque consultation. L'infirmière coordinatrice de ce service a bénéficié de stages d'immersion en ESMS destinés à la familiariser avec les personnes en situation de handicap. Depuis septembre 2018 plus de soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de cet accompagnement dont près de 50% provenant de MAS c'est à dire présentant des handicaps sévères.

d. CPOM

L'année 2018 a été marqué par un travail de réflexion de fond sur les enjeux pour les établissements et services de l'association pour les années à venir afin de les contractualiser avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des équipes et des administrateurs. D'abord effectué un diagnostic, notamment par les forces et faiblesses de chaque institution, puis analyser les politiques publiques en matière d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap pour dégager des axes de transformation pour mettre une action exemplaire au profit des usagers de nos institutions.

Ce travail a permis d'aboutir à la proposition des grands objectifs suivants :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des usagers de nos institutions

- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adapter pour assurer un quotidien de qualité et étayer les usagers dans leur projet d'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer la spécialisation de l'action pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.
- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement

Sur cette base, l'année 2019 sera celle des négociations avec les autorités de contrôle et de tarification en vue d'une mise en œuvre du CPOM au 1er janvier 2020 pour 5 ans.

2. Présentation de l'établissement

Date d'autorisation : Le **SESSAD Pro** a ouvert en Janvier 2015. Il est autorisé à fonctionner par arrêté de l'ARS LR numéro 2014-1756 du 03 Octobre 2014.

Extensions et évolutions de capacités, déménagements, … : L'hypothèse d'une extension de la capacité de 9 à 12 places au regard des demandes d'accompagnements reçues (cf. paragraphe relatif à la liste d'attente)

L'établissement aujourd'hui : Nouvel arrêté délivré le 29 Décembre 2015 portant modification de l'âge limite de l'âge d'accompagnement du Service de Soins et d'Education Spécialisé à Domicile Professionnel (SESSAD Pro) soit de 14 à 25 ans selon les modalités suivantes :

N° FINESS	Catégorie	Discipline d'équipement	Activité	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
48 000 295 5	182 Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	839 Acquisition, autonomie, intégration scolaire des enfants handicapés	16 Prestation en milieu ordinaire	010 Tous types de déficiences Pers. Handicap.	9	9

L'extension de l'autorisation à 25 ans est une avancée majeure de notre offre de service. Les accompagnements proposés ont déjà confirmé l'importance de « transcender » la limite administrative des 20 ans dans une volonté de soutenir les jeunes dans le passage du secteur adolescent vers le milieu adulte correspondant au plus près aux caractéristiques de la société actuelle.

L'organigramme hiérarchique :

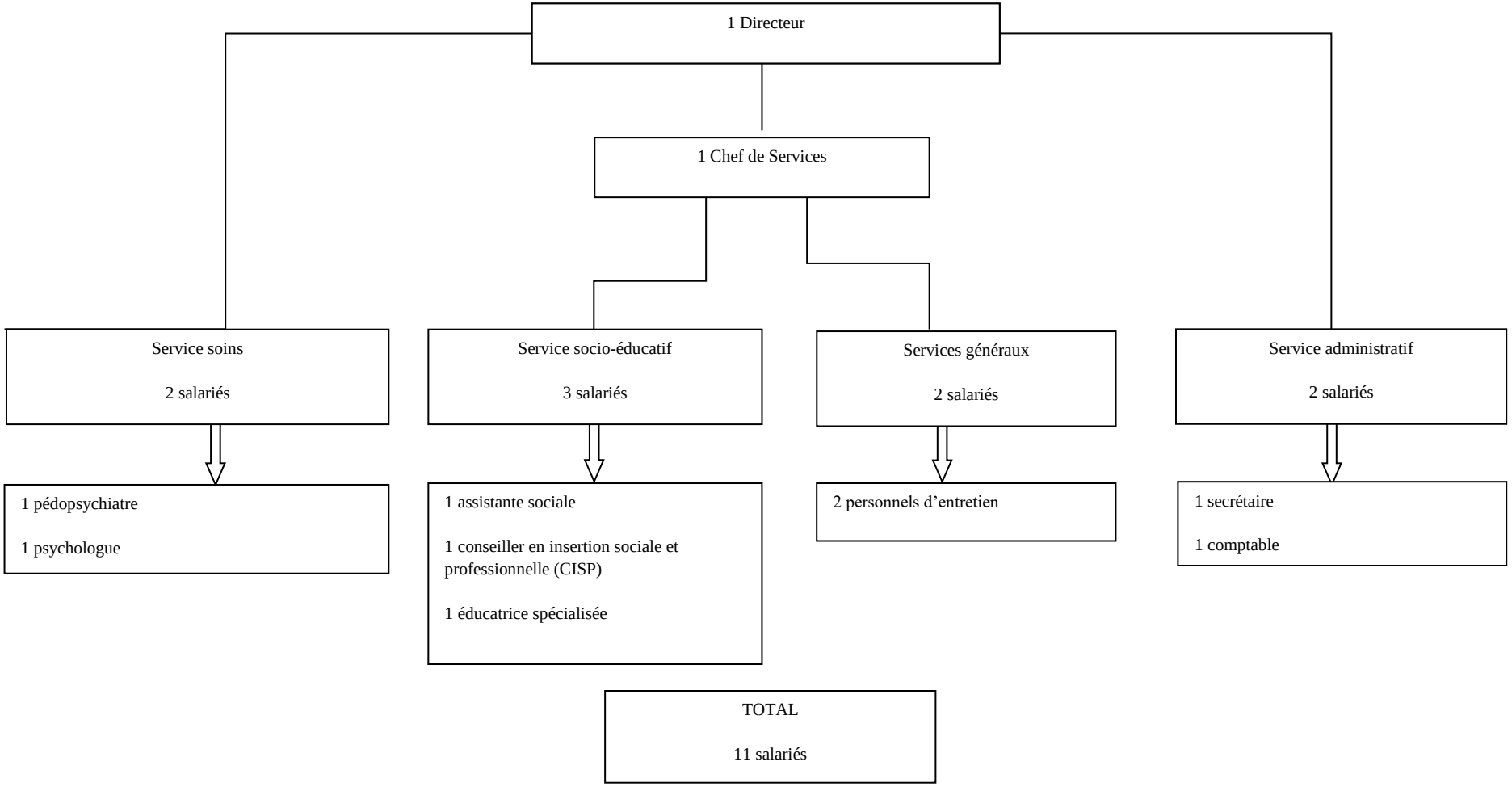

L'organigramme fonctionnel :

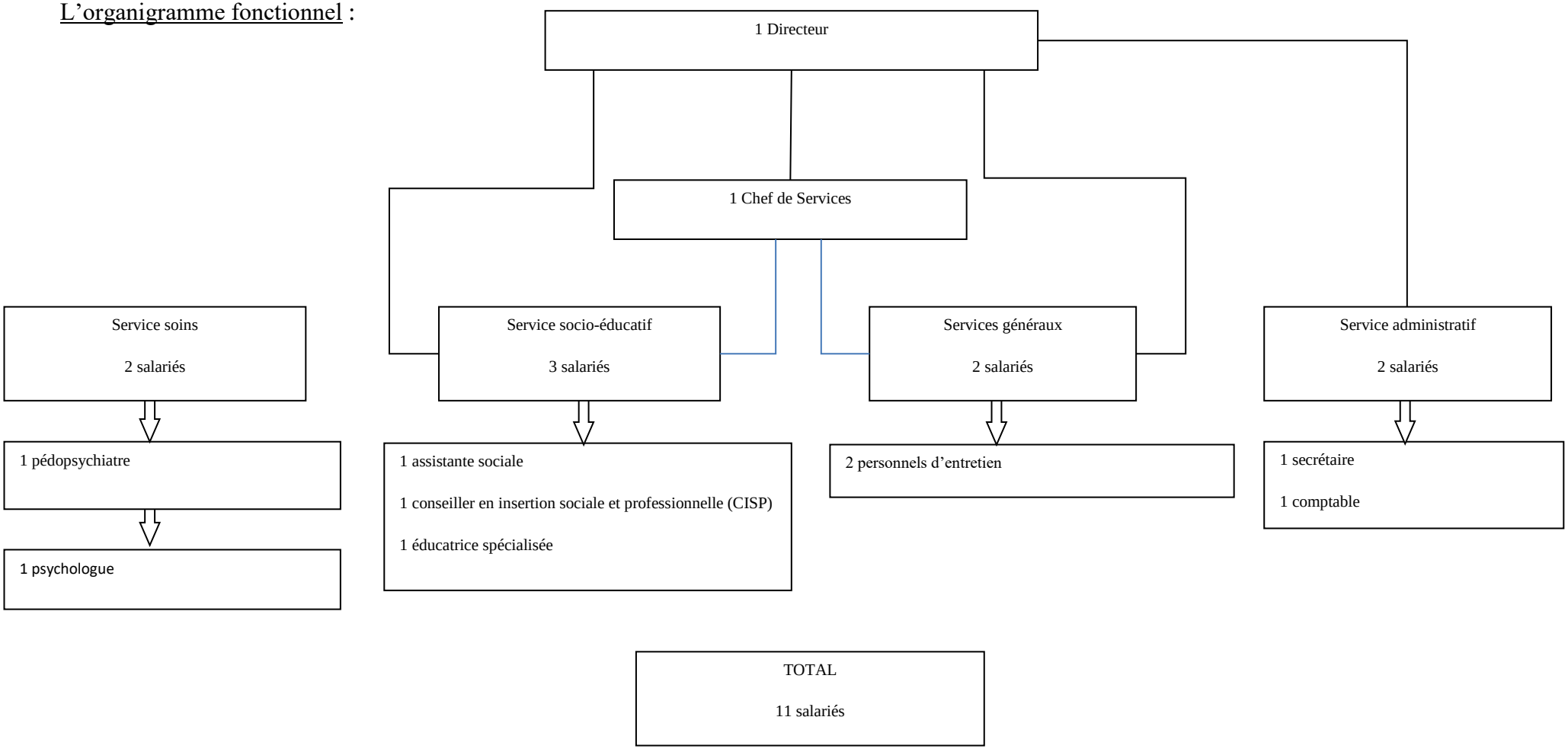

Le **S**ervice d'**E**ducation **S**pécialisée et de **S**oins **A D**omicile **Pro**fessionnel de 9 places a été créé à partir du redéploiement de places d'internat de l'IME « Les SAPINS » et de l'IMPro « Le GALION » dans le cadre de la démarche de restructuration du Dispositif Enfance. Ce service propose une diversification de l'offre médicosociale de proximité dans le département en direction d'adolescents ou de jeunes adultes, par un service unique dans le département et en région.
Dans le cadre de ses missions d'intérêt général et d'utilité sociale, le SESSAD Pro assure un soutien spécialisé au plus près des lieux de vie des Usagers, de leur famille, des lieux de scolarisation, de formation et/ou d'emploi.

- Le SESSAD Pro a pour objectifs principaux :
  - De favoriser le mieux-être de l'Usager et de sa famille en permettant en particulier la meilleure compréhension et analyse des causes et conséquences de la situation de handicap
  - De valoriser les compétences de l'Usager et de les mettre en adéquation avec son environnement social, scolaire, professionnel.
  - De pérenniser leur insertion dans le milieu ordinaire du travail
  - De personnaliser le parcours des Usagers et d'éviter les ruptures de parcours
  - De favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement à la formation professionnelle pour les 16-25 ans
  - D'accompagner les Usagers dans la préparation et la construction de leur projet professionnel (vers le milieu ordinaire ou protégé)

- Une autorisation 14-25 ans :
  - Accompagner la transition vers l'âge adulte
  - Répondre à des besoins identifiés
  - Proposer une meilleure concordance entre les dispositifs enfance et adulte
  - Accorder « l'âge développemental » et les limites administratives
  - Prendre en compte les évolutions sociétales et en particulier l'accès de plus en plus tardif des jeunes au marché de l'emploi
  - Personnaliser les accompagnements des jeunes dans une démarche d'insertion professionnelle et éviter les ruptures de parcours

- Le SESSAD Pro contribue à diversifier l'offre médicosociale départementale. Il s'inscrit dans des logiques de dispositifs et de parcours :
  - La fonction « appui-ressource » est une part importante de l'activité des SESSAD. Les actions d'information et de formation vers les professionnels des structures et dispositifs de droit commun sont essentielles pour la cohérence et la continuité des accompagnements
  - Le service, à partir de son plateau technique, des compétences mises en œuvre, de sa « fonction soin », aura une connaissance de l'Usager, de son projet, qui lui permet de se positionner comme une ressource, pour l'ensemble des acteurs impliqués dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle

- Pour faciliter les partenariats autour des projets des Usagers et favoriser la cohérence de l'accompagnement de chaque situation, le SESSAD Pro orientera principalement ses actions vers les acteurs institutionnels de l'insertion professionnelle, les acteurs économiques en général et les employeurs en particulier et vers les acteurs de la vie sociale et culturelle

➢ L'accueil, l'admission, l'orientation :
- Une procédure d'accueil et d'admission est prévue dans le projet de service. Le dossier d'admission doit compter la notification de la CDAPH précisant l'orientation SESSAD Pro
- Elle est le résultat de l'actualisation régulière du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)
- Les décisions d'orientation sont prises généralement lors des réunions de PIA, en présence de l'équipe, de l'Usager et de ses représentants légaux, le cas échéant
- Un bilan de fin d'accompagnement est alors remis à l'Usager et sa famille. Ils sont informés que le service peut être sollicité durant les 3 années suivantes, au moins, pour apporter son appui au jeune et sa famille pour faciliter les démarches d'insertion

Ce rapport de vie institutionnelle traduit la mise en œuvre du service dans le cadre d'une mutualisation de charges avec le SESSAD « Les Dolines ». Il est marqué aussi par l'engagement du service dans la mise en œuvre de la « *Stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement 2018-2022* ».

3. Modalités d'accueil

Le SESSAD Pro est un service d'éducation et de soin à domicile. Conformément à son autorisation il propose des prestations en milieu ordinaire.
Le SESSAD Pro a vocation à intervenir sur l'ensemble du département de la Lozère.
Il est basé à Marvejols dans des locaux adaptés, partagés avec le SESSAD « Les Dolines » depuis Janvier 2015.
Tous les Usagers concernés doivent bénéficier d'une orientation SESSAD Professionnel en cours de validité, notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
L'ARS Occitanie est l'autorité de tarification et de contrôle. Le financement du service relève de l'Assurance maladie.

- *Nombre de jours d'ouverture en 2018* : 214

Le service a été fermé :
➢ 1 semaine en Février,
➢ 1 semaine en Avril,

- 4 semaines en Été,
- 1 semaine en Octobre,
- 1 semaine en Décembre.

Les principales missions du service sont :

- Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale définies par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 (évaluation et prévention des risques sociaux, l'information, l'orientation, les actions éducatives, thérapeutiques, pédagogiques, … adaptées aux besoins des Usagers)
- Les actions contribuant à l'insertion par l'activité professionnelle.
- Les actions contribuant au développement social, culturel.
- L'action du SESSAD Pro est en accord avec la définition même des missions telles qu'elles sont précisées dans la recommandation de l'ANESM[5] relative aux SESSAD.

Le service de 9 places s'adresse à des Usagers pouvant présenter tous types de handicaps :

- Le service s'adresse donc à des Usagers pouvant présenter :
  - Une déficience intellectuelle, motrice ou sensorielle,
  - Des troubles de la personnalité.
  - Des troubles du comportement et de la conduite.
  - Des troubles des apprentissages de type « dys » (dyslexie, dyspraxie, …).
  - Des troubles du langage.
  - Des Troubles du Spectre Autistique.…
- Ces Usagers sont principalement :
  - Issus d'établissements spécialisés : IME, IMPro, ITEP, SESSAD généralistes, …
  - Scolarisés, en ULIS ou en intégration individuelle (collèges, lycées, lycées techniques, …).
  - Signataires d'un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un CFA ou d'un CFAS.
  - En situation de décrochage scolaire.
  - Autres situations, …
- Le SESSAD Pro a vocation à intervenir sur l'ensemble du département de la Lozère.

[5] Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-sociaux

4. Coopération/mutualisation

- Entre établissements d'ULISS :
  - ⇨ *L'entreprise adaptée du CDN*
  - ⇨ *Réunions régulières par « fonction » concernant les directeurs, les chefs de services les assistantes sociales, les psychologues, les IDE*

- Avec d'autres établissements médico-sociaux :
  - ⇨ *Les ITEP*
  - ⇨ *L'IMPro*
  - ⇨ *La MECS*
  - ⇨ *Les ESAT*
  - ⇨ *Le SAVS, le SAMSAH*
  - ⇨ *…*

- Avec des établissements sanitaires :
  - ⇨ *Les CMP adultes*
  - ⇨ *Les praticiens libéraux*
  - ⇨ *Le CRA (Centre Ressource Autisme)*

- Autres (Education nationale, structures de prévention…) :
  - ⇨ *L'Education Nationale (Collèges, lycées publics ou privés ainsi qu'avec les dispositifs ULIS)*
  - ⇨ *Services du conseil départemental (Centres médico-sociaux, service enfance et famille)*
  - ⇨ *La MSA (le service social)*
  - ⇨ *La DIRECCTE,*
  - ⇨ *Pôle Emploi*
  - ⇨ *Cap Emploi*
  - ⇨ *Mission Locale*
  - ⇨ *Le PAEJ (Point d'Accueil Écoute Jeune)*
  - ⇨ *Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère,*
  - ⇨ *Les centres de formation professionnelle (CFA, CFAS, CFPPA)*

- ⇨ *Association d'insertion (ALOES)*
- ⇨ *Plus largement vers les acteurs de l'insertion professionnelle, dans le cadre du PRITH, action dont la coordination est assurée par la secrétaire générale du MEDEF Lozère*
- ⇨ *Les acteurs économiques en général et les employeurs en particulier (milieu ordinaire et protégé du travail)*
- ⇨ *Les acteurs de la vie sociale et culturelle.*
- ⇨ Les mairies, les piscines municipales, dont nous utilisons les installations
- ⇨ …

5. Relation avec les familles d'Usagers

Les SESSAD ne sont pas concernés par les Conseils de la Vie Sociale. Les modalités de participation des familles à la vie des SESSAD passent par leur implication dans des actions menées par le service.
Nous sommes en lien régulier avec les familles des jeunes. Nos modalités d'accompagnement s'appuient beaucoup sur leurs connaissances et les apports qu'elles font lors des différents temps d'échanges avec les professionnels.
Nous pouvons rencontrer les familles selon différentes modalités selon les objectifs visés :

- Visite à Domicile :
    - L'assistante de service social se déplace régulièrement au domicile pour traiter des préoccupations administratives essentiellement mais aussi selon les demandes des parents
    - L'éducatrice spécialisée ou/et la psychologue se rendent au domicile familial pour recueillir les attentes, préciser les objectifs des projets individualisés et les moyens à mettre en œuvre
- Rencontre sur le SESSAD avec un ou plusieurs professionnels :
    - Entretiens familles/thérapeutes
    - Réunions d'actualisation de PIA

- Groupe de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la Démarche d'Amélioration de la Qualité :
    - Mise en place du Programme d'Aide Aux Aidants. Proposition aux parents de participer à l'élaboration du programme
    - Invitation des familles d'enfants avec TSA suivis par le Dispositif Enfance ou en attente d'une place : 20 familles ont été sollicitées, soit 22 envois de courriers. 9 familles ont répondu favorablement, 6 ont participé (1 de l'IME, 1 du SESSAD et 4 de la liste d'attente du SESSAD) et 4 ont répondu négativement dont une à cause du créneau horaire proposé

- Appels téléphoniques et courriels sont régulièrement utilisés pour communiquer sur les changements qui peuvent survenir dans l'accompagnement quotidien

Les familles sont impliquées dans les projets du SESSAD. Elles sont associées aux décisions. La singularité de chacun est prise en compte. Aucune intervention n'est réalisée sans concertation avec la famille et son accord pour les jeunes mineurs. Pour les majeurs, le choix est fait par le jeune, à qui il appartient de décider si le service doit communiquer avec ses proches.

III. Activité de l'établissement

1. Quantitatif (en flux du 1er/01/2018 au 31/12/2018)

⇨ Nombre d'actes

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	1 926	1 917	1 899	1 899
Prévisionnel	1 438	1 438	1 899	1 140
Réalisé	2 409	1 742	1 077	494
Ecart Prévisionnel/Réalisé	+ 971	+ 304	- 822	- 646
Taux d'occupation	125.08%	90.87%	56.71%	26.01%
Stages accueillis / convention avec établissement d'origine				

File active : 13, pour 12 jeunes accompagnés au 31.12.2018.
Le niveau d'activité est en augmentation importante et constante depuis l'ouverture du service. La pression à l'entrée du service est de nature à forcer les capacités du service.
Ce taux d'activité et le nombre d'actes comptabilisés ne tiennent pas compte des actes indirects réalisés.
Le fort niveau d'activité du SESSAD Pro est un des éléments qu'il convient de mettre en avant pour cette année 2018.

Activité	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	100,00%	100,00%	110,36%
Taux d'occupation des lits ou des places financées	100,00%	100,00%	90,87%
Nbre moyen de journées d'absence	7	7,97	7,77
File active	38	29	25
Taux d'admission sur les places financées	26,01%	25,00%	25,00%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	25,00%	25,00%	25,00%

2. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	4	31 %
Homme	9	69 %

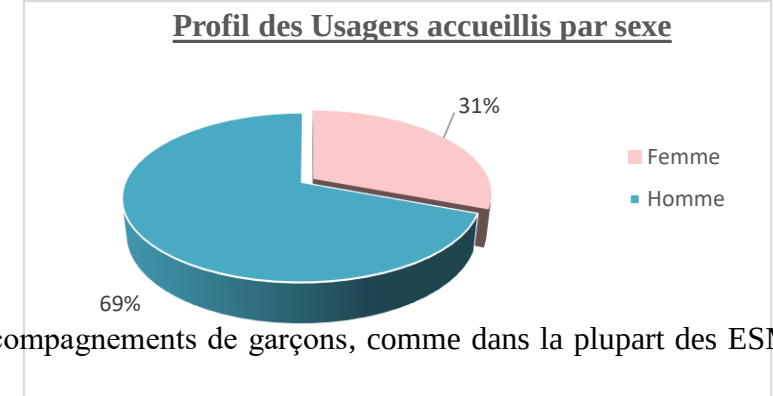

Nous remarquons comme les années précédentes une forte proportion d'accompagnements de garçons, comme dans la plupart des ESMS pour enfants, adolescents ou jeunes adultes.

b. *Tranche d'âge*

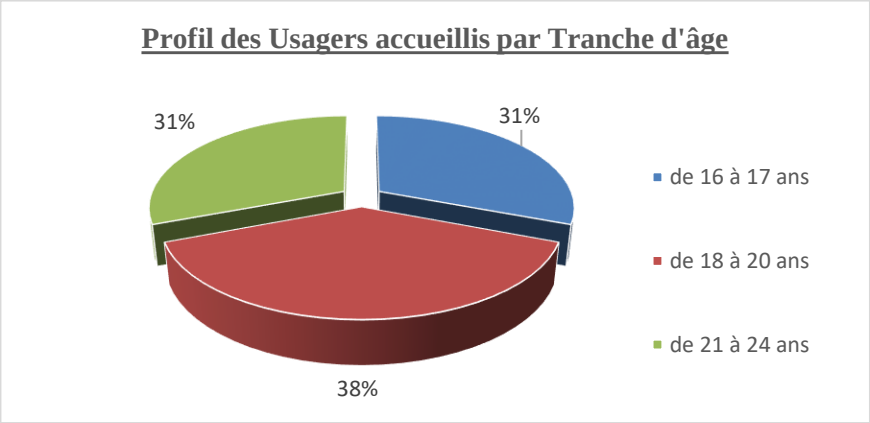

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 16 à 17 ans	4	31 %
de 18 à 20 ans	5	38 %
de 21 à 24 ans	4	31 %

Nous remarquons le bénéfice d'avoir eu une extension de l'autorisation d'âge. Des jeunes qui auraient vu leur accompagnement interrompu alors même que leur projet scolaire ou professionnel est en cours de réalisation sont suivis désormais dans ces temps de transition, d'accès à l'âge adulte et à l'emploi. L'orientation vers des services de suite pour adulte est facilitée et préparée lorsque cela est nécessaire.

Répartition par âge des Usagers	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
4-<5 ans			
5-<6 ans			
6-10 ans	*32,81%*	*34,48%*	*40,00%*
de 11 à 15 ans	*40,98%*	*46,15%*	*37,50%*
de 16 à 17 ans	*6,67%*	*6,98%*	*12,50%*
de 18 à 20 ans			

c. Origine des Usagers

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	13	100 %
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)		
Région Occitanie (hors Lozère)		
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)		
Autre		

Nous répondons exclusivement à des orientations proposées par la CDAPH de Lozère pour des jeunes qui vivent sur le territoire départemental.

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	10	77 %
Provenant d'un établissement de santé		
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)	3	23 %
Provenance inconnue		

L'accompagnement de 3 jeunes majeurs sortant de l'IMPro « Le Galion » répond à leurs demandes de poursuivre leur formation en contrat d'apprentissage ou dans l'emploi.

Provenance des Usagers	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*96,19%*	*92,31%*	*100,00%*
% provenant d'un établissement de santé		*0,00%*	
% provenant d'un établissement médico-social		*3,51%*	
% provenance inconnue		*0,00%*	

d. Typologie des handicaps principaux

Déficiences principales	**Nombre**	**Pourcentage**
Autisme et autre TED	2	15 %
Autre type de déficience	1	8 %
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages		
Déficience intellectuelle	7	54 %
Déficience métabolique		
Déficience motrice		
Déficience visuelle		
Polyhandicap		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme	3	23 %
Diagnostic en cours		

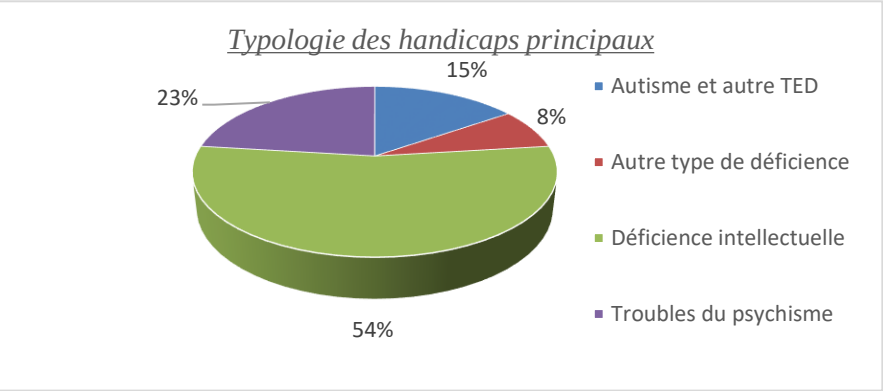

Répartition des Déficiences principales	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*6,25%*	*11,11%*	*50,00%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*20,00%*
% Troubles du psychisme	*0,00%*	*0,00%*	*15,38%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*5,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Polyhandicap	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Diagnostic en cours	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*4,17%*

e. Typologie des handicaps associés

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED		
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	1	
Déficience intellectuelle	2	
Déficience métabolique		
Déficience auditive		

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Déficience motrice		
Déficience visuelle		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme	8	
Diagnostic en cours		

En ce qui concerne la déficience principale, 54% des usagers du SESSAD Pro présente une déficience intellectuelle légère à moyenne ayant entrainé un parcours scolaire difficile en raison de troubles des apprentissages secondaires à la déficience. 23 % des usagers présentes des troubles du psychisme et 15 % un trouble du spectre de l'autisme.

En ce qui concerne les déficiences associées 61,5% des usagers présentent des troubles psychiques et 15.3% présente une déficience intellectuelle, 7% présente des troubles du langage et des apprentissages et 17% ne présente pas de déficience associée.

Nous pouvons synthétiser ces observations en concluant que l'essentiel de la population des usagers du SESSAD Pro présente à la fois une déficience légère à moyenne et un trouble du psychisme ou un TSA. La population du SESSAD Pro est par conséquent relativement homogène. La différence entre déficience secondaire et associée est parfois difficile à définir ; Pour définir la déficience principale, nous retenons en priorité les symptômes impactant le plus le fonctionnement du jeune dans les actes de la vie quotidienne, dans ses apprentissages et dans son parcours professionnel. En ce qui concerne l'autisme, nous considérons que l'impact fonctionnel est tel qu'il s'agit toujours d'une déficience principale.

Sur le plan qualitatif, nous observons différents types de troubles psychiques associés : schizophrénie paranoïde, troubles obsessionnels compulsifs, phobie sociale, agoraphobie, troubles de la personnalité émotionnelle labile ou anaclitique, troubles dépressifs secondaires, trouble anxieux généralisé. L'étiologie de ces troubles est souvent multifactorielle et fréquemment corrélée à un environnement complexe et à des facteurs de prédisposition sociale et familiale. Les troubles peuvent être aggravés dans certaines situations par un contexte environnemental clairement pathogène ayant nécessité ou nécessitant des mesures d'accompagnement sociales ou socio-judiciaire. La plupart des jeunes avec trouble psychique principal ou associé est sous diagnostiquée et ne bénéficie pas de suivi psychiatrique adapté, du fait d'un certain déni ou d'une non conscience des troubles. Le fait que les troubles psychiques soient insuffisamment pris en charge contribue à altérer le fonctionnement de la personne et à compliquer l'accès aux apprentissages et à l'emploi.

Répartition des Déficiences secondaires	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*0,00%*	*0,00%*	*10,00%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% troubles du psychisme	*0,00%*	*0,00%*	*35,00%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*6,78%*	*9,72%*	*25,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*7,69%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	13	0	0	0	0	0

Aucun des jeunes majeurs accompagnés ne bénéficie d'une mesure de protection juridique.
Par ailleurs, nous avons orienté 3 jeunes majeurs vers les services du Conseil Départemental pour prétendre à un accompagnement à la gestion du budget par un(e) conseiller(e) en économie sociale et familiale. Cette démarche a pour objet de les sensibiliser aux contraintes liées à une vie autonome et de mesurer si ce dispositif de soutien sera suffisant.

Protection juridique	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	8,11%	11,63%	0,00%

g. *Sorties définitives*

Sortie définitive	N	N-1	N-2
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement			
Décès			
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	1	1	1
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)			
Admission en EHPAD			
Admission dans un établissement sanitaire			

Une sortie du service a été réalisée cette année. Il s'agit d'une jeune femme qui a obtenu son C.A.P Petite Enfance au mois de juillet 2018. Elle était scolarisée au Lycée E. Peytavin de Mende et bénéficiait du dispositif ULIS. Ses attentes se situaient dans le soutien de sa scolarité, dans son organisation et dans les aménagements nécessaires à l'obtention de son diplôme et à la réalisation de ses stages en entreprise. Après avoir été accompagnée pour s'inscrire dans les dispositifs de droit commun, elle a mis fin au suivi. Aujourd'hui, elle travaille dans une école, soutenue par sa famille et vit dans un logement autonome. Nous restons en soutien en cas de besoin ou de demande, ce qui a été le cas sur un plan administratif.

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1076,32	1121,43	623,00
% de sorties par décès			
% de sorties par hospitalisation			
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*57%*	*55,56%*	*80,00%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*35,50%*	*40,00%*	*20,00%*
% de sortie destination inconnue			

h. Temps d'accompagnement moyen

Temps d'accompagnement	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	2 à 5 ans inclus	6 à 10 ans inclus	Supérieur à 10 ans
Nombre de personnes concernées	1	2	10		

Le service a ouvert en Janvier 2015. Les 10 accompagnements compris entre 2 et 5 ans sont dans une perspective d'accès à l'emploi vers le milieu ordinaire ou font l'objet d'un travail de lien spécifique, avec le SAVS pour préparer un relais, si nécessaire, afin de limiter les risques de ruptures de parcours.

i. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	N	N-1	N-2	N-3
	0	0	0	/

Les jeunes qui effectuent des stages le font dans le cadre de leur cursus scolaire ou de formation professionnelle hors ESMS.
Des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel ont pu se mettre en place avec le soutien de la Mission Locale d'Insertion. Cela nous permet de mesurer l'adéquation entre les potentialités du jeune et le poste de travail. Cela permet aussi de pouvoir proposer des expériences de travail qui vont venir enrichir leur curriculum vitae et compléter leur savoir-faire.

B. <u>Liste d'attente</u>

a. Candidatures

Nombre de candidatures	N	N-1	N-2	N-3
	3			

Nous avons reçu 2 candidatures parmi ces 3 auxquelles le SESSAD Pro ne pouvait répondre compte tenu de ses missions et des besoins des Usagers concernés.

Un scolarisé en CAP espaces verts au lycée technique de Mende et un autre trop jeune pour être suivi par le service et scolarisé en 6ème.

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	N	N-1	N-2	N-3
	7	5	5	/

Sexe : 2 filles et 5 garçons
Origine du dossier : SESSAD 1.
4 jeunes sont scolarisés et 1 en formation en CFA

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement

Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation : 0
Taux d'hospitalisation complète (dont domicile, hors consultations et séances) en % : 0
Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période : pas de données exploitables en raison de l'activité du service
File active des personnes accompagnées sur la période (nombre de personnes accompagnées au 31.12 + les sorties définitives dans l'année) : La file active est de 13 jeunes en 2018 avec 1 sortie définitive dans l'année. Les profils des personnes accompagnées correspondent aux missions du SESSAD Pro.
Taux de rotation des lits/places financés en % (nombre d'admission / nombre de lits) : sans rapport avec l'activité du service

4. Réponse accompagnée pour tous

Pas de sollicitation ni de participation en 2018
Le service n'a pas été sollicité et n'a pas participé à un PAG ou un GOS en 2018.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

L'année 2018, au regard des missions et des objectifs du service, a été marquée par des évolutions favorables des situations des jeunes et des réussites dans le cadre de leur parcours scolaire et ou professionnel :

Parcours scolaire :

- 1 jeune a obtenu le BEP ASSP en juin 2018,
- Les autres jeunes scolarisés sont passés dans la classe supérieure.

Parcours professionnel :

- 1 jeune titulaire du CAP Petite Enfance et du BEP ASSP a signé un Contrat Parcours Emploi Compétences pour une durée d'un an au rythme de 20h par semaine dans un CIAS.
- 1 autre jeune titulaire d'un CAP cuisine effectue des remplacements dans une maison de retraite,
- 3 jeunes sont en CDI et s'épanouissent dans leur travail,
- 1 jeune a réussi le permis de transports en commun et la FIMO dans le cadre de son emploi ce qui va lui permettre d'augmenter son temps de travail à compter du mars 2019.

Autonomies de déplacement :

- 2 jeunes ont obtenu le permis de conduire.

<u>Actions pour l'accompagnement des enfants et jeunes avec TSA</u> :

- Les évaluations fonctionnelles sont réalisées pour les jeunes entrants sur le service lorsque cela est nécessaire,
- Mise en œuvre de la première évaluation fonctionnelle TTAP pour 1 jeune de l'IMPro « Le Galion »,
- Organisation par les SESSAD et mise en œuvre des évaluations fonctionnelles sur l'ULIS de Terres Bleues avec des professionnels du Dispositif Enfance, en partenariat avec l'Education Nationale. 4 enfants de l'ULIS des Terres Bleues ont bénéficié cette année d'évaluations fonctionnelles,
- Participation à la Journée Mondiale de l'Autisme le 29 mars 2018 à Nîmes pour l'ensemble du personnel du SESSAD,

- Participation à la formation intitulée « F7 Evaluations-TTAP (adolescents/adultes) » (TTAP) dispensée par « EDI formation » en septembre 2018. La formation d'une semaine a été organisée par l'IMPro « Le Galion » et a concerné les professionnels du dispositif enfance et de professionnels du secteur adulte du Clos du Nid,
- Mise en œuvre de la première évaluation fonctionnelle TTAP pour 1 jeune de l'IMPro « Le Galion ».

Action réalisée dans le cadre du travail en partenariat :

- Le 07 juin 2018, participation de l'équipe du SESSAD à la journée des Associations des SESSAD de la région Occitanie à Carcassonne.
- L'intervention de la psychologue et de l'éducatrice au sein du lycée Technique E. Peytavin à MENDE sur la question du handicap permet de développer la collaboration avec les équipes enseignantes et éducatives sur le lieu de scolarisation de certains jeunes et de commencer à mettre en œuvre la fonction d'appui ressource du service (informations, formations, proposition et partage « d'outils » et méthodes d'accompagnement) …
- L'animation d'un atelier aux journées nationales de formation des SESSAD sur la mise en œuvre des fiches monographiques au sein du dispositif enfance. Ce travail a permis de développer au sein du service la collaboration entre le SESSAD pro et l'IMPro ainsi que de développer le travail sur les fiches monographiques.
- Dans le cadre de la formation des futurs professionnels, le service a été sollicité pour intervenir au sein de l'ETES de Marvejols. Cette action a été menée par la Chef de services et l'éducatrice spécialisée.
- Participation de la Chef de services et l'éducatrice spécialisée à la rencontre partenariale organisée par le dispositif Garantie Jeunes
- …

Action réalisée en faveur des familles :

- Réalisation du programme d'Aide Aux Aidants pour les familles d'enfants avec TSA de janvier 2018 à juin 2018. Ce programme a été élaboré à partir de la démarche qualité des SESSAD, avec des familles, la représentante de l'association Sésame Autisme Lozère et des professionnels du Dispositif Enfance. Un des objectifs est d'apporter des informations, des connaissances, au regard des besoins et des attentes des familles. La MDPH, l'Education Nationale, le SAMSAH, … sont des partenaires dans cette action.

Accompagnements réalisés et bilan des projets personnalisés :

1 adolescent est entré dans le service en 2018.
14 actualisations de PIA et **1** PIA en vue d'une admission au SESSAD ont été réalisés
1 jeune adulte a quitté le service en 2018

- Les réunions de synthèse-PIA sont précédées d'une réunion clinique pour favoriser une démarche de co-construction des projets et mieux prendre en compte les besoins et attentes des Usagers et de leur famille.

2. Participation des Usagers

Le service n'entre pas dans le champ des Conseils de la Vie Sociale (CVS).
Les usagers participent aux COPIL et aux groupes de travail dans le cadre de la Démarche d'Amélioration de la Qualité du service. Une séance du programme d'aide aux aidants permet la présence des fratries d'enfants avec TSA.

3. Vie sociale

Une éducatrice spécialisée (1 ETP) intervient sur le service :

L'accompagnement éducatif proposé aux adolescents et aux jeunes adultes a pour objectifs principaux de :

- Les soutenir dans leur parcours de scolarisation, de formation, dans leur recherche d'emploi et dans leur insertion professionnelle.
- Favoriser la pérennité de leurs projets professionnels dans le milieu ordinaire du travail en envisageant des adaptations possibles.
- Sécuriser leurs parcours, d'éviter les situations de rupture et de préparer les transitions par rapport aux établissements spécialisés relevant du secteur adolescents ou adultes.
- Contribuer à leur épanouissement afin de développer leurs compétences sociales.
- Rechercher un équilibre entre la situation de handicap, les besoins du jeune et les contraintes liées aux démarches d'insertion sociale et professionnelle.

De par la diversité de ses missions, l'éducatrice spécialisée se doit d'être polyvalente. Elle a une fonction centrale dans la coordination du projet individualisé et dans le parcours du jeune. Elle assure une fonction d'appui-ressource pour les intervenants des dispositifs de droit commun :

- Des accompagnements éducatifs individuels sont proposés à chacun des jeunes en fonction de leurs projets.
- Après l'admission, l'éducatrice propose un bilan éducatif sur une durée de deux mois afin d'évaluer les besoins du jeune et de co-construire un projet d'accompagnement. Des objectifs sont élaborés en équipe pluridisciplinaire, avec l'usager et sa famille s'il est mineur.
- Pour les jeunes scolarisés et bénéficiant du dispositif ULIS dans le cadre du lycée, l'accompagnement éducatif s'organise une fois par semaine dans les locaux de l'établissement scolaire. Des rencontres régulières sont organisées avec la coordinatrice de ce dispositif et

ponctuellement avec les enseignants. L'éducatrice spécialisée participe aux ESS. En collaboration avec l'équipe enseignante, elle organise et suit les stages.

- Par ailleurs, le service assure une fonction d'appui-ressource auprès de l'équipe pédagogique. Une intervention co-animée avec la psychologue du service a eu lieu dans une classe à la demande de Mme la Proviseure. Elle s'est organisée en collaboration avec un professeur d'Education Physique et Sportive et avait pour objectif d'échanger sur les questions de la différence, du handicap et de l'acceptation de l'autre dans sa singularité. Ce travail de partenariat devrait se poursuivre cette année en fonction des besoins repérés par l'équipe enseignante.
- Des relations étroites sont établies avec le CPE et l'équipe du CFAS pour le suivi des jeunes inscrits en apprentissage dans le cadre du CFA et du CFAS.
- Ce travail de collaboration avec les établissements scolaires favorise l'inclusion scolaire des adolescents et permet de préparer la construction de leurs projets professionnels.
- L'éducatrice spécialisée accompagne les jeunes adultes vers l'emploi et dans l'emploi. Pour ceux qui sont en situation d'emploi en milieu ordinaire, des rencontres formelles très régulières sont organisées avec l'employeur en présence du jeune ce qui permet d'aborder les compétences acquises dans le cadre du poste de travail et d'évoquer ce qui reste à développer. Cet accompagnement de proximité rassure les employeurs et contribue à la pérennisation des emplois.
- Des sorties et des activités collectives sont organisées afin de permettre aux jeunes de se retrouver, d'échanger leurs préoccupations et de rompre leur isolement. Ces sorties contribuent à leur mise en relation, leur socialisation et leur insertion sociale.
- Un groupe de paroles a été mise en place au rythme d'une fois par mois avec 6 jeunes. Les objectifs de ce groupe sont :
  - De créer un groupe d'échange sur l'expérience de chacun autour de thèmes en lien avec l'accès à l'âge adulte et l'autonomie,
  - De développer des actions de « pair aidance »,
  - De partager des temps conviviaux autour d'un repas ou d'un évènement.

  Dans le cadre de l'organisation de ce groupe, un contact a été établi avec l'association du planning familial à la suite de notre participation à une rencontre dans le cadre du réseau santé jeunes. Une rencontre est prévue avec l'ensemble de l'équipe afin de construire une intervention commune autour du thème de la sexualité.

L'éducatrice spécialisée du service réalise :

- Dans le cadre d'une réflexion globale sur le fonctionnement des services, une visite des familles à domicile a été instaurée en systématique à l'admission du jeune et avant la réactualisation de chaque PIA afin de recueillir les nouvelles attentes des familles concernant l'accompagnement de leur enfant et afin de consolider la relation de confiance et de partenariat entre la famille et l'équipe.
- 15 accompagnements éducatifs hebdomadaires.

- Des relais réguliers avec les intervenants de l'ULIS, du CFAS, les équipes pédagogiques des établissements scolaires.
- Des visites bimensuelles en entreprise.
- …

Les lieux d'interventions **:** Mende, Saint Chély d'Apcher, Marvejols, Barjac, Badaroux, Quézac, Pourchastrin, …

Interventions partenariales **:**

- A la suite du premier contact pris par l'assistante sociale, des liens réguliers se construisent avec les partenaires présents au comité technique du PRITH (MDPH, MEDEF, Mission Locale, Cap Emploi, la Dirrecte, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, les établissements médico-sociaux, …). La participation de l'éducatrice au PRITH en collaboration avec l'assistante sociale contribue à cette mise en relation.
- Des entretiens et des bilans de stage communs sont effectués avec les équipes de la Mission Locale et de Cap Emploi.
- Par ailleurs, elle entretient des contacts avec les conseillers en économie sociale et familiale du département, les auto-écoles et l'ensemble du tissu associatif.
- Des rencontres avec les employeurs ont lieu pour les jeunes en contrat à durée indéterminée, 1 à 2 fois par mois, afin de proposer des aménagements de poste si nécessaire ou pour sensibiliser, informer, des professionnels qui côtoient les jeunes en situation de handicap.
- Un lien hebdomadaire est fait avec l'équipe de l'ULIS pour les jeunes scolarisés au lycée technique,
- Des rencontres régulières ont lieu avec la formatrice, le chargé de mission du CFAS et le CPE du CFA.

Perspectives à venir **:**

- Approfondissement du travail d'appui-ressource auprès des établissements scolaires et centres de formation, des employeurs,
- Poursuite des interventions au sein de l'ETES de Marvejols.

L'assistante de service social (0,25 ETP)

La fonction de l'assistante de service social au sein de l'équipe du SESSAD Pro continue à évoluer depuis la création du service en Janvier 2015. Les besoins et les attentes repérés des jeunes suivis et l'avancée de leurs parcours d'accompagnement provoquent ce mouvement.
Au-delà de sa mission d'information, de connaissance des dispositifs spécifiques et de droit commun pour contribuer à l'élaboration et à la mise en place de chaque PIA, son rôle consiste aussi à participer à la fonction « d'appui-ressources » du service.

La poursuite des missions principales de l'assistante de service social

Sur l'année 2018, 13 jeunes et leur famille respective ont pu bénéficier d'un accompagnement social :

- 9 garçons et 4 filles,
- 8 majeurs et 5 mineurs (entre 16 et 22 ans),
- 5 scolarisés, 6 dans l'emploi et 2 demandeurs d'emploi.

10 domiciliés dans leur famille, 2 à leur domicile.

- 113 actes « directs » ont été réalisés comprenant entre autre des visites à domicile, des entretiens avec les jeunes, leur famille et des professionnels présents dans leurs dispositifs d'accompagnement, les réunions de suivi de PIA…
- 163 actes « indirects » comptabilisant entre autre les réunions d'élaboration du PIA, les démarches téléphoniques auprès des partenaires…

Cet accompagnement social a répondu à :

→ Des besoins d'information (droits, dispositifs, …)

→ Des besoins d'accompagnement individualisé vers d'autres partenaires comme :

- Cap Emploi 48
- La Mission Locale 48
- Des travailleurs sociaux du Conseil Départemental de la Lozère,
- Des employeurs (la CGFPT48, maison de retraite, association de loisirs, …),
- Des services comme le SAVS ou le SAMSAH

Dans la poursuite des actions engagées depuis 2015, l'assistante de service social a :

- Participé aux réunions PRITH (Programme Régional d'Insertion de Travailleurs Handicapés) : 4 sur l'année 2018
- Participé aux groupes de paroles à l'attention des jeunes pour soutenir leur passage vers le monde des adultes : 6 rencontres sur l'année 2018
- Participé aux réunions d'information d'aide aux aidants de parents d'enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme : 2 réunions sur l'année 2018.

Des missions qui évoluent en fonction de l'avancée des parcours professionnels et de vie des jeunes accompagnés

- Participer à la mise en place pour les jeunes qui sont aujourd'hui dans l'emploi (6) d'outils, de plans de formation, de moyens pour maintenir leur emploi dans la durée en lien avec les employeurs et les partenaires comme Cap Emploi
- Participer à l'élaboration et à la mise en place de moyens, d'outils pour favoriser l'accès à un logement et à une gestion financière et administrative autonome pour les jeunes accompagnés en lien avec les services du Conseil Départemental
- Construire, favoriser des passerelles avec des dispositifs d'information, de prévention, d'aide, de droit commun pour contribuer à des accompagnements inclusifs
- Contribuer à une fonction d'expertise au niveau de l'équipe au service des dispositifs de droit commun et promouvoir une politique partenariale où chaque acteur est à la fois indispensable et insuffisant.

4. Scolarisation et formations

Cette année, 6 jeunes sont scolarisés ou inscrits dans un cursus de formation :

- 1 jeune était scolarisée en 1ère Accompagnement Service Soin à la Personne jusqu'en juin 2018 au Lycée Technique Emile Peytavin avec le dispositif ULIS (Unité pour l'inclusion scolaire) à Mende.
- 1 jeune est en 2éme année CAP Petite Enfance bénéficiant du dispositif ULIS au lycée technique Emile Peytavin à Mende.
- 1 jeune est en première professionnelle cuisine avec le dispositif ULIS au lycée technique Emile Peytavin à Mende.
- 1 jeune en CAP Plaquiste au CFAS de Mende en 3ème année.
- 1 jeune scolarisé en 2ème année de CAP Cuisine au lycée Sacré cœur à Saint Chély d'Apcher avec l'aide d'une Auxiliaire de Vie Scolaire.
- 1 jeune en 2ème année baccalauréat professionnel « Technicien constructeur Bois » au lycée industriel à Saint Chély d'Apcher avec l'accompagnement d'une Auxiliaire de Vie Scolaire.

5. Santé

A. *Soins*

Missions du médecin psychiatre au sein des SESSAD :

Le médecin psychiatre réalise l'anamnèse initiale de tous les enfants et adolescents admis aux SESSAD : il fait le point sur le contexte familial, les antécédents personnels et familiaux, le parcours diagnostique, le parcours de prise en charge thérapeutique, rééducatif et éducatif avant l'admission

aux SESSADs, les traitements éventuels en cours, le début des troubles, la trajectoire développementale et l'état clinique actuel. Cette première rencontre a également pour objet de recueillir les premières et principales attentes des familles envers les SESSAD. Ce recueil est primordial dans la co-construction des projets individualisés d'accompagnement avec les familles. Sur le plan éthique, l'équipe se doit de considérer les familles comme les personnes les plus expertes des difficultés de leur enfant et comme les partenaires principaux des prises en charge.

Pour les enfants et adolescents n'ayant pas reçu de diagnostic en amont de l'entrée aux SESSAD, le médecin psychiatre coordonne le parcours diagnostique, après information des familles et avec leur accord, en étroite collaboration avec les services de pédopsychiatrie du CHU de Montpellier et notamment l'unité des troubles du neuro développement et le Centre Ressource Autisme. Des explorations en neuro pédiatrie et en génétiques médicale peuvent également être proposées.

En complément des diagnostics médicaux, le médecin psychiatre prescrit à l'admission des évaluations fonctionnelles à l'aide d'outils validés et standardisés tels que la PEP 3, l'échelle de Vinland 2, le TTAP, le WISC 5 afin d'avoir, dès l'admission, une vision objective des compétences acquises de l'enfant ou de l'adolescent ainsi que de ses émergences et de ses compétences non encore acquises. Cette évaluation est indispensable pour définir des objectifs concrets lors de la réalisation des projets individuels d'accompagnement. Ces évaluations complètent les observations directes des différents membres de l'équipe pluridisciplinaire et ne doivent en aucun cas s'y substituer. Ces évaluations formelles peuvent être réalisées de nouveau à différents moments de l'accompagnement du jeune afin de mesurer objectivement ses progrès et de redéfinir des axes d'accompagnement actualisés.

En cas de besoin d'une prise en charge thérapeutique sanitaire pédopsychiatrique, le médecin psychiatre adresse les jeunes concernés et assure le lien avec les services de pédopsychiatrie. Pour certaines prises en charge, des rencontres partenariales entre nos équipes et les équipes de pédopsychiatrie sont organisées de manière pluri annuelle.

Le médecin psychiatre peut proposer directement des suivis thérapeutiques à la demande du jeune et ou de sa famille. Le médecin psychiatre peut être amené, dans ce cadre, à initier des traitements pharmacologiques et à en assurer la surveillance de l'efficacité, de l'observance et de la tolérance. Un lien avec le médecin traitant des jeunes suivis doit être instauré de manière systématique par courrier, ceci constitue un point d'amélioration important. Dans le cadre des soins le médecin psychiatre peut être amené à recevoir les familles et les fratries. Ces consultations doivent être systématiquement proposées après une annonce diagnostique faite par un service extérieur comme le Centre Ressource Autisme par exemple.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur le fonctionnement des services, une visite des familles à domicile a été instaurée en systématique à l'admission du jeune et avant la réactualisation de chaque PIA afin de recueillir les nouvelles attentes des familles concernant l'accompagnement de leur enfant et afin de consolider la relation de confiance et de partenariat entre la famille et l'équipe.

Le médecin psychiatre participe à l'élaboration des projets individuels d'accompagnement de chaque jeune au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Le médecin psychiatre participe aux réunions cliniques régulières pour chaque jeune afin d'adapter, entre deux réunions de synthèses, les axes d'accompagnement et de donner un éclairage médical à l'ensemble de l'équipes pluridisciplinaire en cas de difficultés particulières rencontrées par le jeune ou par son entourage (famille et / ou école). Une réunion clinique a été instaurée pour chaque jeune, avant la visite à domicile avant chaque PIA.

Le médecin psychiatre participe aux réunions de PIA en présence du jeune, de sa famille et de l'ensemble de l'équipe. La parole doit être donné aux jeunes et à leur famille en début de chaque réunion afin d'entendre leurs remarques, leurs questions et les demandes avant de leur faire part de nos bilans. Une attention très particulière doit être apportée à ce point afin de faire de ces réunions des moments d'échanges réciproques, de dialogue et de co-construction. Dans ce contexte, le médecin psychiatre peut être amené à prendre la parole concernant les questions d'ordre médical. Des améliorations de ce fonctionnement semblent nécessaires, en effet, le contexte de grands groupes de professionnels laisse peu de place à certains questionnements des familles concernant la santé de leur enfant.
Le médecin psychiatre participe aux échanges lors des réunions d'équipe technique et peut être amené à donner son point de vue sur des aspects concernant le fonctionnement du service comme par exemple le plan de formation des professionnels.

Focus sur les faits marquants de l'année 2018

Formations :

- L'ensemble de l'équipe des SESSADs a été formé aux prérequis sur les troubles du spectre de l'autisme (formation F1 35 heures, EDI Formation).
- Le médecin psychiatre, la psychologue et les deux éducatrices du SESSAD « les Dolines » ont été formés aux outils d'évaluation fonctionnelle PEP 3 et TTAP (Formation F6 35 heures, EDI formation)
- La psychologue des SESSADs a été formée aux outils d'évaluation du développement de l'enfant et des fonctions cognitives Vinland 2 et WISC 5
- Le médecin psychiatre des SESSADs a été formé à l'entretien pour l'autisme ADI-R

Mise en place de groupes thérapeutiques :

Un groupe d'aide aux aidants, à destination des familles d'enfants porteurs de Troubles du spectre de l'Autisme a été initié en 2017 / 2018 par les SESSAD et se poursuit en 2018 / 2019. Notre programme est inspiré du programme d'éducation thérapeutique du CRA Languedoc Roussillon.

Un groupe d'entraînement aux habiletés sociales a été initié depuis septembre 2018, inspiré du programme GECO publié par le CRA Languedoc Roussillon. Cette prise en charge se déroule à raison d'une séance hebdomadaire animée par une psychologue et une éducatrice et concerne des jeunes porteurs de TSA. Ce type de prise en charge fait partie des recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour la prise en charge des jeunes avec TSA.
Dans le cadre du SESSAD pro un groupe de parole est mis en place.

Missions de la psychologue :

- La poursuite des formations aux outils d'accompagnement et d'évaluation fonctionnelle des Troubles du Spectre de l'Autisme (TTAP, analyse fonctionnelle) ainsi que la participation aux JMA.

- Ces formations mutualisées au sein du dispositif enfance ont permis de développer les rencontres et les collaborations transversales entre les professionnels des différentes institutions et services. En effet, les formations aux outils d'évaluations fonctionnelles ont permis de développer des échanges de services entre les psychologues du dispositif enfance avec l'intervention ponctuelle de la psychologue du SESSAD sur l'IMPro ou encore sur le foyer.

- La réflexion sur l'isolement des jeunes du SESSAD pro et la mise en place d'actions concrètes afin de développer leur rencontre, leur collaboration et la pair aidance en dehors de la présence des professionnels.

Difficultés rencontrées en 2018 :

- L'absence de supervision reste dommageable pour l'analyse et le travail clinique auprès des jeunes, de leur famille et de l'équipe.
- Difficultés à rencontrer certains jeunes du SESSAD pro au regard de leur emploi du temps chargés mais aussi de leur engagement relatif dans l'accompagnement par le SESSAD Pro.

Quelques données chiffrées :

- 7 suivis psychologiques : 1 hebdomadaire, 3 bimensuels, 1 mensuel, 2 ponctuels
- Localités : Mende (4), Marvejols (2), Saint Chély d'Apcher (1)
- Travail de collaboration et de relais avec les enseignants de l'éducation nationale (ESS…) et les partenaires : 2
- Entretiens familiaux ou VAD : 9
- Groupe de parole SESSAD pro mensuel avec 4 jeunes jusqu'en juin et 6 jeunes entre septembre et décembre.
- Intervention Lycée sur le handicap : 1
- Séjour groupe de 5 jeunes : 2 jours
- Passation WAIS : 1
- Rééducation : Le SESSAD Pro ne dispose pas de rééducateur dans son plateau technique. Toutefois, il est fait appel à des praticiens libéraux chaque fois que nécessaire, soit pour des évaluations ou des bilans ponctuels soit pour des suivis plus réguliers et inscrits dans la durée

B. *Actions de promotion de la santé*

- Une prise en compte de la fiche monographique EVAS réalisée à l'IMPro est un appui pour le SESSAD Pro et sera une perspective de travail en 2019 pour le groupe de paroles en particulier.

- Assurer un travail d'information, de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective et sexuelle auprès de l'ensemble des jeunes accueillis.

Objectifs :

- Proposer un espace de parole, d'écoute et d'échanges agréable, convivial et sécure, avec un cadre précis (confidentialité, respect…), de manière régulière et repérée.
- Favoriser les échanges et les questionnements avec les jeunes et entre eux.
- Viser un épanouissement dans la vie personnelle des adolescents et jeunes adultes avec une préparation à leur vie d'adulte, après l'IMPro.
- Les accompagner à adopter des comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre.
- Favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective.

Thématiques :

- Les relations amicales/amoureuses/professionnelles,
- Les différents types d'émotions et les sentiments,
- La puberté, le corps et les organes génitaux,
- Respect/consentement/loi/intimité,
- Vie sexuelle/pratiques/orientations sexuelles,
- Identité garçon/fille et représentations,
- Prévention MST/VIH, contraception,
- Réseaux sociaux/ internet et pornographie,
- Grossesse/maternité/parentalité…

- Le logiciel « Ogirys » est en cours de mise en place ce qui permettra l'informatisation du dossier de soin de l'Usager.
- La réflexion pour la création d'une équipe d'évaluation et d'orientation des enfants et jeunes avec Troubles du Spectre de l'Autisme est en cours et sera soumise à l'agrément et l'autorisation des autorités de contrôle. Cette action se déroule dans le cadre du GHT avec la participation au COPIL du médecin psychiatre et du Directeur du SESSAD. L'objectif est principalement de permettre des diagnostics précoces, d'organiser les prises en charge et de favoriser la continuité des parcours.

- Le groupe « d'Aide aux Aidants » est proposé pour la deuxième année consécutive. Il est à nouveau proposé aussi à des familles dont les enfants avec TSA ne sont pas ou pas encore pris en charge par nos établissements ou services.

6. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement

Dans le cadre du groupe de paroles du SESSAD Pro organisé une fois par mois et à la demande des jeunes, un projet de séjour a été élaboré. Ce séjour de deux jours avec une nuitée avait pour objectifs de :

- Développer l'autonomie des jeunes dans la construction du projet du séjour et dans l'implication lors de celui-ci,
- Sortir de leur isolement pour s'épanouir et découvrir de nouveaux espaces et de nouvelles activités,
- Expérimenter la vie en groupe et développer les capacités communication.
-

7. Transport

Les accompagnements assurés par les différents intervenants se situent pour la majorité sur le lieu de vie du jeune ce qui entraine pour les professionnels du service des temps de route conséquents compte tenu de l'étendue du territoire lozérien. Les professionnels utilisent les véhicules de service qui sont mis à leur disposition.

8. Restauration

Le service n'a pas de fonction restauration-hébergement. Des repas pris dans un restaurant sur la base de projets servent de support à des accompagnements individuels ou de groupe.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

La démarche d'évaluation de la qualité s'inscrit depuis la loi du 2 janvier 2002 pour les services médico-sociaux dans l'obligation de sa mise en œuvre.
Le projet de service est considéré comme le référentiel de la démarche. Il a été rédigé en 2014.
En effet, ce dernier contient les valeurs et principes irriguant l'intervention auprès des usagers, les actions menées et les améliorations structurelles à venir au profit des personnes accompagnées ou à accompagner. La démarche s'appuie sur la structuration décidée par le directeur qui fixe les orientations de travail du COPIL à partir du projet de service, des améliorations à apporter observées, des remontées des jeunes, professionnels et familles, de l'analyse des fiches d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du projet associatif et des orientations des pouvoirs publics.

- Directeur : Il est celui qui impulse et décide. Il fixe les orientations de travail du CoPil à partir du Projet d'établissement, des améliorations à apporter observées, des remontées des Usagers, professionnels et proches, de l'analyse des fiches de déclaration d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du Projet associatif et des orientations des pouvoirs publics. Il valide les propositions d'organisation de travail en matière de démarche qualité émises par le CoPil (groupe de travail, rencontres, etc.).

- Chef de services : Il assure l'animation et la coordination de la démarche qualité, coorganise le fonctionnement du « CoPil Qualité », dont il est membre de droit, avec le référent « CoPil » (convocation, ordre du jour, compte-rendu). Participe à l'élaboration de la politique qualité. Assure le bon déroulement de la démarche et son adaptation au sein de l'établissement ou service. Il propose les modalités d'organisation de la démarche (inclusion de temps ad hoc dans les plannings, mise en place de partenariats, etc.) au Directeur.

- CoPil « Qualité » : Le CoPil a la charge de proposer les modalités d'action de la démarche d'amélioration continue de la qualité (questionnaire, groupe de travail, formations, organisation, partenariat, etc.) sur la base des orientations posées par la Direction. Il assure le suivi et la continuité de l'action. Il rend compte des actions menées, de leur déroulement et de celles à mener repérées. Son rôle n'est pas de conduire l'ensemble des travaux relatifs à la démarche mais de proposer une organisation à la direction et de conduire lesdits travaux.
Composé de 5 membres issus des professionnels et des Usagers (selon les possibilités des personnes accompagnées) et des personnels des différents services. Afin de faire de la démarche une culture institutionnelle, il apparaît nécessaire que chaque salarié puisse être éligible. Le mandat de

membre du CoPil est de 3 ans pour les personnels, sa durée pour les membres issus des Usagers est adaptée en fonction des possibilités de ceux-ci. Il est renouvelé par tiers chaque année. La désignation des membres du CoPil est effectuée par le Directeur après un appel à candidature.

- Référent « CoPil » : il est désigné par le Directeur parmi les membres dans la deuxième année de leur mandat (assurant ainsi la connaissance du fonctionnement du CoPil et des dossiers en cours). Il anime le CoPil et assure son fonctionnement avec l'appui du Chef de services. Il assure le lien entre les acteurs de l'établissement ou service et la direction s'agissant de la démarche. Sa mission est d'une durée d'un an.

Un appel à candidatures pour composer le COPIL commun aux 2 SESSAD a été lancé. Les familles et les jeunes ont été associés pour nous apporter leurs souhaits et ressentis dans le but d'améliorer nos modalités d'actions. Une jeune a candidaté et deux autres se sont portés volontaire pour venir ponctuellement participer aux groupes de travail. Le lancement de la démarche a eu lieu le 13 mai 2015 compte tenu de l'ouverture du service en janvier 2015.

Pour 2018, les principaux axes d'amélioration étaient :

- L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme, à partir d'un plan d'action pluriannuel. Le premier axe d'amélioration est inscrit dans une démarche et une volonté associative. Il est en accord avec l'évolution des politiques publiques et en particulier avec le 3ème plan autisme qui se termine et la « *stratégie nationale pour l'autisme dans les Troubles Neuro développementaux 2018-2022* ».
- Améliorer la référence/coordination des Projets Individualisés d'Accompagnement des Usagers.
- Assurer l'actualisation et l'accessibilité des « outils » de la loi du 2 janvier 2002 des deux services : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, DIPC, …

2. EI et EE

Cycle d'évaluation interne / évaluation externe

Le service est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité du service conjointement avec le SESSAD « Les Dolines ».
Il n'a pas encore engagé de démarche d'évaluation interne ou externe au regard de la date son autorisation et de son ouverture au public

Formalisation et suivi

La démarche d'évaluation continue est-elle formalisée : OUI

La démarche d'évaluation continue de la qualité est-elle retracée chaque année dans le rapport d'activité : OUI

3. Retour sur le plan d'actions n-1

A. *Le plan d'action*

➢ **L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme** :

- Poursuite de la démarche pour cet axe avec de nouvelles formations sur les prérequis en janvier 2018 (stratégies éducatives)
- Nouvelle formation pour les évaluations fonctionnelles pour les adolescents et les adultes : AAPEP (profil psycho-éducatif pour adolescents et adultes)
- Partenariat pour des formations partagées avec des représentants de l'Education Nationale hors unité d'enseignement (conseiller pédagogique, enseignante ULIS TED, …)
- Poursuite des évaluations fonctionnelles dans nos établissements et services du dispositif enfance et à ULIS TED

- Janvier 2017 : 20 professionnels des 4 établissements et services du Dispositif Enfance ont été formés à la PEP-3 (test de développement spécifiquement mis au point pour une population d'enfants autistes, permettant de faciliter l'évaluation de leurs capacités et compétences). Cette formation d'une durée de 35 heures est venue complétée celle de septembre 2016 (stage théorique autisme et stratégies éducatives).
- Cette formation a permis la mise en œuvre des premières évaluations fonctionnelles d'enfants TSA dans le cadre du SESSAD et de l'ULIS de Terres Bleues (mai-juin), avec des professionnels du Dispositif Enfance (IMPro-SESSAD « Les Dolines »-SESSAD Pro-IME). La coordination de la démarche a été assurée par la chef de services des deux SESSAD.
- Le programme d'Aide Aux Aidants (déroulement sur l'année pour une mise en œuvre en 2018) :
  - 7 réunions ont eu lieues de mars à septembre : élaboration du programme à partir d'un groupe de travail composé de familles, de la représentante de l'association Sésame Autisme Lozère et des professionnels du Dispositif Enfance. Un des objectifs est de créer un espace de paroles, d'échanges, d'apport d'informations concrètes, de connaissances au regard des besoins et des attentes des jeunes et des familles.
  - Ce travail a été animé et coordonné par la chef de services des SESSAD.
  - En 2018, ce programme est mis en place et comporte 6 séances de travail. Il est proposé aux familles dont les enfants sont accompagnés (ou sur liste d'attente) dans le cadre-du Dispositif Enfance du Clos du Nid ou du Dispositif ULIS de l'école des

« Terres Bleues ». Il aura pour cadre la **M**aison **D**épartementale de l'**A**utonomie (salle de réunion de la CDAPH). L'horaire retenu pour l'ensemble des séances est 18h- 20h de janvier à juin 2018.

- Formation à la Vineland en Mai 2017 pour la psychologue (avec les autres psychologues du dispositif enfance.
- Formation à la WISC V les 23 et 24 novembre 2017 (en lien avec l'ITEP de Bellesagne et les autres psychologues du dispositif enfance.)

➢ **Actualisation des « outils » de la loi 2002.2**

➢ **Améliorer la référence/coordination des Projets Individualisés d'Accompagnement des Usagers.**

B. Le réalisé

Le réalisé en 2018 :

➢ **L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme :**

- 20 professionnels des 4 établissements et services du Dispositif Enfance et d'établissements pour adultes ont été formés à la TTAP en septembre (test de développement spécifiquement mis au point pour une population d'adolescents et d'adultes autistes, permettant de faciliter l'évaluation de leurs capacités et compétences). Cette formation d'une durée de 35 heures est venue complétée celle de septembre 2016 (stage théorique autisme et stratégies éducatives) et de 2017. Cette formation a permis la mise en œuvre des premières évaluations fonctionnelles d'adolescents avec TSA du SESSAD et de l'IMPro par des professionnels du SESSAD les « Dolines ».
- ADI-R : entretien standardisé pour le diagnostic de l'autisme. Le médecin psychiatre est la bénéficiaire de cette formation
- Le programme d'Aide Aux Aidants mis en œuvre en 2018 : Ce travail a été animé et coordonné par la chef de services des SESSAD.
  Ce programme a été mis en place et a comporté 6 séances de travail (de janvier 2018 à juin 2018). Il a été proposé aux familles dont les enfants sont accompagnés (ou qui sont inscrits sur liste d'attente) dans le cadre du Dispositif Enfance du « Clos du Nid » ou du Dispositif ULIS de l'école des « Terres Bleues ». Elles se sont déroulées dans les locaux de la **M**aison **D**épartementale de l'**A**utonomie (salle de réunion de la CDAPH) de 18h à 20h. Ce programme a été présenté par des professionnels de nos établissements, de l'éducation nationale, de la MDA, … La dernière séance a été réservée aux fratries. 20 familles ont été sollicitées, soit 22 envois. 9 familles ont répondu favorablement (dont 2 selon les thèmes ou disponibilités) ,6 sont venus (1 de l'IME, 1 du SESSAD et 4 de la liste d'attente du SESSAD) ,4 ont répondu négativement dont une à cause du créneau. Suite aux retours positifs des familles nous avons décidé de proposer le programme à l'identique en 2019 pour de nouvelles familles et de l'ouvrir à d'autres partenaires (CAMSP, ULIS TED, pédopsychiatrie,

...). Nous portons attention aux familles dont les enfants ne sont encore pris en charge et qui sont inscrits sur des listes d'attente. Ce service leur est proposé aussi.

- **Améliorer la référence/coordination des Projets Individualisés d'Accompagnement des Usagers :**

- Mise en place d'une réunion clinique systématiquement avant chaque réunion de synthèse
- Mise en place d'une VAD (Visite A Domicile) avant chaque réunion de synthèse

- **Finaliser les « outils » loi 2002-2 : livret d'accueil**

- 3 réunions avec le groupe de travail ont eu lieu pour une finalisation du document début 2019

C. Le non réalisé et explication

Les axes de travail ont été réalisés à l'exception du projet de déménagement et de l'amélioration de l'accueil téléphonique.
La rédaction du livret d'accueil est en cours et sera terminée début 2019.

4. Plan d'actions envisagé année n+1

- **L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme :**

  - Poursuite de la démarche dans le cadre de la « stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement 2018-2022 » : de nouvelles formations sur les prérequis en janvier 2019 (stratégies éducatives) en proposant des formations croisées ESMS (enfants/adultes-CAMSP-Éducation Nationale-Psychiatrie)
  - Formation « Job coaching » ESMS jeunes/adultes (IMPro, SESSAD Pro, ESAT, Foyers, …)
  - Formation ADOS pour la psychologue du service
  - Création d'une plateforme « diagnostic précoce-évaluations fonctionnelles » : Les SESSAD, participent avec le dispositif enfance du clos du nid (IME « Les Sapins » et IMPro « Le Galion ») et dans le cadre du groupe de travail territorial sur

l'accompagnement des personnes avec TSA en Lozère, en association avec le groupement hospitalier de territoire, le CAMSP et le GCSMS à la mise en place d'une plateforme de diagnostic précoce et d'évaluation fonctionnelle des personnes avec TSA.

- Développer une culture d'évaluation : Poursuite des évaluations fonctionnelles dans nos établissements et services du dispositif enfance et à l'ULIS TED
- Poursuivre le programme d'Aide Aux Aidants élaboré en 2017 et mis en œuvre en 2018 en « l'ouvrant » à des familles accompagnées par d'autres partenaires (CAMSP, pédopsychiatrie, …)
- Formation de l'équipe pluridisciplinaire des SESSADs aux techniques d'apprentissage comportementales de type ABA pour l'accompagnement des jeunes porteurs de troubles du neuro développement
- Formation de l'équipe pluridisciplinaire des SESSAD aux outils de communication alternative de type PECS pour l'accompagnement des enfants présentant des troubles sévères du Langage

➢ **Finaliser les « outils » loi 2002-2 :** livret d'accueil

➢ **Développer les partenariats et les formaliser :**

- Conventionner avec les partenaires et développer les « fonctions appuis-ressources » (en termes de formations, d'information, de partage des outils, de méthodes, …)

5. Focus outils

Une actualisation des outils sera étudiée en 2019 en prenant en compte la date récente de l'ouverture du service.
Le livret d'accueil sera validé début 2019.

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

La lutte contre la maltraitance nécessite une vigilance particulière sur les niveaux de formations de tous les professionnels en charge de l'accompagnement des Usagers. Ces formations doivent concerner tous les types de métiers et de fonctions. L'ouverture de l'établissement ou du service à et sur son environnement est aussi primordiale, que ce soit par des actions de partenariats, d'échanges, ou encore par l'accueil de stagiaires qui amènent avec eux leur regard extérieur.
Les nombreuses formations proposées aux professionnels sont pour certaines déjà abordées dans les parties précédentes (démarche qualité). Certaines se caractérisent aussi par la mise en présence de professionnels de différentes cultures et de différents secteurs.

- **Les formations/et actions menés en 2018 :**

Formations permettant des actions d'adaptation du salarié au poste de travail :

Formations financées par le biais du CIFA 2018 :

- ✓ « F7 Evaluations - AAPEP » d'une durée de 35h par stagiaire, dispensée par EDI Formation pour 3 salariés
- ✓ EDI Formations « Stage théorique Autisme et stratégies éducatives » - 35 heures sur site pour l'assistante sociale
- ✓ ADI-R : entretien standardisé pour le diagnostic de l'autisme. Le médecin psychiatre est la bénéficiaire de cette formation

Autres formations réalisées ou encours :

- ✓ Journée de formation de l'association régionale des SESSAD le 7 juin 2018 (7h) à Carcassonne en partenariat avec l'URIOPSS OCCITANIE et le CREAI ORS OCCITANIE
- ✓ « Journées nationales des SESSAD » à Nantes, d'une durée de 21h par stagiaire, dispensée par le CREAI Bretagne pour 4 salariés, les 11, 12, 13 novembre 2018

Formation mutualisée :

- ✓ « Initiation à la santé mentale prise en charge des cas complexes » 1 jour pour 1 psychologue

Formations incendie/ sécurité :

- ✓ SST (Sécurité secouriste du travail) : 2 jours pour trois personnes pour un chef de services, un psychologue et une éducatrice spécialisée

Journées d'échanges :

- ✓ Journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme à Nîmes : 6 professionnels
- ✓ 10ème édition du Congrès Français de Psychiatrie à Nantes : 4 jours pour la psychiatre
- ✓ Conférence « La démarche agille et le dispositif déclic » (Améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion » – Assistante sociale et chef de services
- ✓ Conférence sur la présentation du 4ième plan autisme par Mr Pernon (CRA) Assistante sociale et chef de services
- ✓ Conférence sur le thème « La radicalisation » : 1 chef de services

2. Actions de gestion des risques

La structure de traitement des évènements indésirables va faire l'objet d'une nouvelle information afin de la rendre opérationnelle compte tenu de la non-appropriation par les professionnels. Aucune fiche n'a été rédigée en 2018.
Le SESSAD est dans le périmètre du CHSCT du dispositif enfance. Le DUER est actualisé et le programme de prévention des risques est régulièrement soumis à l'avis du comité.
Un travail spécifique a été réalisé en 2018 sur la gestion des situations de violences physiques. Ce travail a permis l'élaboration d'un protocole dans le cadre des réunions du comité.

3. Ressources patrimoniales et sécurité

Contraintes architecturales spécifiques ? Non
Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction ?20 décembre 2002
Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments ? Non

Date de réalisation du diagnostic ?
Date de passage de la dernière commission de sécurité ? 15/02/2005
Avis favorable de la commission de sécurité ? oui
Respect de la réglementation incendie ? oui
Respect de la réglementation relative à l'amiante ? oui
Respect de la réglementation énergétique ? non
Respect de la réglementation accessibilité ? non
Nombre de chambres individuelles ? non concerné
Nombre de chambres installées au 31.12 non concerné
Organisation des transports ? Mixte
Nombre de véhicules adaptés au 31.12 ? 0
Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 ? 2
Accessibilité au transport collectif ? Non
Plateau technique / équipement propre ? Salles équipées : kinésithérapie ou psychomotricité, salles d'ateliers pédagogiques équipées.

VII. Actions en faveur de l'environnement

Une étude sera faite pour envisager l'achat de véhicules électriques pour le service.
Le service participe au tri sélectif et garde des contenants pour réaliser des activités avec les jeunes.
L'équipe garde les rouleaux de papiers pour l'ESAT pour réaliser des « K-Lumets ».

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

- La création d'une « Équipe associée 48 » de proximité (associée au CRA), pour le diagnostic précoce et l'évaluation fonctionnelle des enfants et jeunes avec TSA est en cours de finalisation. Elle sera opérationnelle en mars 2019.
- Nous répondons dans le cadre du GHT à un appel à manifestation d'intérêt, lancé par l'ARS Occitanie, pour la création d'une plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neuro-développement. Le dépôt des dossiers est pour le 8 avril 2019 au plus tard.
- La poursuite de la proposition de programmes d'aide aux aidants : cette offre de service initiée et organisée par les SESSAD rencontre un réel intérêt auprès des familles et de tous les partenaires. Une évaluation de la démarche réalisée en juillet 2018 nous amène à proposer son élargissement afin de faire bénéficier de ce service le plus grand nombre de familles d'enfants et jeunes avec TSA (janvier à juin 2019).
- La démarche de formation des professionnels se poursuit. Nous développons une offre de formation partagées avec d'autres partenaires (MDPH, pédopsychiatrie, PMI, éducation nationale, …) : « Autisme et stratégies éducatives » en janvier et novembre 2019, « job coaching » pour les professionnels de l'IMPro, des ESAT, du SESSAD Pro en octobre 2019.
- Le service reste engagé dans l'association régionale des SESSAD Occitanie et participera à la journée de formation organisée le 6 juin 2019 à Carcassonne.

2. Projet en cours de réflexion

- Le travail de réflexion sur les dispositifs de travail accompagné se poursuit dans la perspective d'un éventuel appel à projet.
- La réflexion sur les notions de dispositif est à mener, au regard des réformes des autorisations en particulier.
- Enfin, le déménagement des deux SESSAD initialement lié à l'avancée du projet de déménagement de la Direction Générale sera lié aux orientations prises dans le cadre du CPOM en cours de négociation.

Le 18/03/2019

Jean-Luc ESCALÉ

Le Directeur

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire